

N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 12 NOVEMBRE 2018

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce douzième jour de novembre, de l'an deux mille dix-huit, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Réjean Richard.

SONT PRÉSENTS :

Luc	St-Pierre	Maire	
Marcel	Masse	Conseiller	(1)
Michel	Savard	Conseiller	(2)
Yanick	Lacroix	Conseiller	(3)
Marcel	Bourassa	Conseiller	(4)
Réjean	Richard	Conseiller	(5)
			(6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Réjean Richard, maire suppléant de La Motte.

18-11-143 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

18-11-144 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2018**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018, soit, et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

18-11-145 **COMITÉ DU PÈRE NOËL - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu d'autoriser le versement d'une aide financière de deux cents dollars (200 \$) tel qu'établi dans la politique d'aide aux organismes, pour la Fête de Noël organiser par le Comité du Père Noël, qui aura lieu le 2 décembre prochain.

ADOPTÉE

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Des questions en lien avec le projet minier Authier, un ponceau sur le chemin du lac La Motte, le 100^e de La Motte ainsi que la nomination du maire suppléant sont émises par des membres de l'assistance.



INFORMATIONS AVEC DÉCISION

18-11-146 PROGRAMME DE SUBVENTION POUR COUCHE LAVABLE ET RÉUTILISABLE

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte a mis en place un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables et réutilisables en 2009 ;

ATTENDU QUE ce programme est renouvelable conditionnellement à l'adoption annuelle de la subvention municipale ;

ATTENDU QU'une facture originale établissant l'achat, qu'une preuve de naissance et de résidence de l'enfant a été fournie et que le contrat d'engagement précisant que vous vous engagez à utiliser les couches lavables et réutilisables a été signé ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Michel Savard et unanimement résolu, d'autoriser le versement d'une subvention municipale de cent cinquante dollars (150 \$) à madame Audrey-Maude Bourgault pour l'achat de couches lavables et réutilisables

ADOPTÉE

18-11-147 CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC - PATINOIRE EXTÉRIEURE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu du centre de services partagés du Québec un appel d'offres sur invitation 18-0497 ;

ATTENDU QUE cette offre est pour une patinoire extérieure amovible usagée ;

ATTENDU QUE la mise de moins de trois mille cinq cents dollars (3 500 \$) ne sera acceptée ;

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte désire changer les bandes de sa patinoire extérieure ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, de faire une offre d'achat de cinq milles cent cinquante dollars (5 150 \$) pour la patinoire extérieure amovible.

ADOPTÉE

COMPTE-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur Réjean Richard, maire suppléant, fait état des dossiers discutés lors de la rencontre du mois d'octobre dernier.

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le mois d'octobre.

VOIRIE



18-11-148 **RÉSOLUTION D'EMBAUCHE D'UN CHEF D'ÉQUIPE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Savard, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu d'engager monsieur Richard Brooks à titre de chef d'équipe en date du 12 novembre et au salaire de base établi dans la politique salariale en vigueur.

ADOPTÉE

URBANISME

18-11-149 **IRRÉGULARITÉ DU CHEMIN DU QUAI - CORRECTION DU CADASTRE**

ATTENDU QU'une erreur de localisation du cadastre sur le chemin du Quai a été constatée par l'arpenteur Géomètre Jean-Luc Corriveau;

ATTENDU QUE le chemin est décalé vers l'ouest du territoire par rapport à la localisation physique du chemin ;

ATTENDU QU'une correction du cadastre est nécessaire afin de régulariser la situation ;

ATTENDU QUE la correction ne pourra pas être faite sur le devant du cimetière, car les terrains sont occupés jusqu'à la clôture ;

ATTENDU QUE la correction sera faite entre les numéros civiques 170 et 229 ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, d'autoriser monsieur Jean-Luc Corriveau, arpenteur géomètre a effectué les démarches nécessaires pour corriger l'erreur de cadastre d'une section du chemin du Quai au coût maximal de deux mille dollars (2 000 \$).

ADOPTÉE

18-11-150 **PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE - PAUL LAFRENIÈRE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du plan d'aménagement d'ensemble de monsieur Paul Lafrenière, concernant un développement domiciliaire en zone VD-2 ;

ATTENDU QUE le Comité consultation d'Urbanisme par leur résolution # 18-11-004 recommande au conseil municipal d'accepter la demande ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Savard, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, d'accepter le plan d'aménagement d'ensemble de monsieur Paul Lafrenière tel que présenté au CCU.

ADOPTÉE

18-11-151 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - FABRIQUE ST-LUC**

ATTENDU QUE la nature de la demande consiste en une dérogation mineure permettant une largeur minimale inférieure à la norme en vigueur à l'article 3.4.1 du règlement de zonage 196 ;

ATTENDU QUE le Comité consultation d'Urbanisme par leur dérogation mineure 18-001 recommande au conseil municipal d'accepter la demande ;



ATTENDU QUE la dérogation mineure ne causerait aucun préjudice aux propriétés adjacentes ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Savard, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, d'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la dérogation mineure 18-001 telle que présentée par le CCU.

ADOPTÉE

18-11-152 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - LUC ST-PIERRE**

ATTENDU QUE la nature de la demande consiste en une dérogation mineure permettant une profondeur moyenne inférieure à la norme en vigueur à l'article 3.4.1 du règlement de zonage 196 ;

ATTENDU QUE le Comité consultation d'Urbanisme par leur dérogation mineure 18-002 recommande au conseil municipal d'accepter la demande ;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne causerait aucun préjudice aux propriétés adjacentes ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Michel Savard et unanimement résolu, d'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la dérogation mineure 18-002 telle que présentée par le CCU.

ADOPTÉE

PROTECTION INCENDIE

18-11-153 **COMITÉ TECHNIQUE MRC D'ABITIBI - NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu de nommer monsieur Marcel Massa à titre de représentant auprès du comité technique pour la protection incendie de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est ajouté.

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois d'octobre 2018.

18-11-154 **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que les comptes du mois d'octobre 2018 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de cent dix-sept mille cinq cent trente dollars et quatre-vingt-dix sous. (117 530,90 \$)



3088-2823 Québec inc.	332,86 \$
Agritibi R.H. inc.	89,11 \$
Atelier KGM inc.	239,84 \$
Baribeau, Louis	172,46 \$
Béland, Mélissa	112,50 \$
Bell Mobilité	83,84 \$
Boutique du bureau Gyva	73,66 \$
Chevalier, Karl	237,30 \$
Choquette, Jimmy	120,00 \$
Commission Scolaire Harricana	1 875,00 \$
COOP Novago	111,21 \$
Desjardins sécurité financière	360,22 \$
Énergies Sonic RN S.E.C.	3 156,44 \$
Entreprises Roy et Frères	284,57 \$
Envirobi	1 072,03 \$
Ferabi inc.	1 092,26 \$
Gestion Simon Blanchard inc.	106,20 \$
Guay, Ghislain	200,00 \$
Hydro-Québec	85,38 \$
Imprimerie Bigot inc.	316,18 \$
La Capital assureur	1 094,67 \$
Laurentide ressources	133,06 \$
Les fleurons du Québec	299,00 \$
Location Amos	127,90 \$
M & M Nord-Ouest	-45,49 \$
Master card	30,87 \$
Matériaux 3 +2 Ltée	772,27 \$
Ministre du Revenu	4 775,01 \$
MRC d'Abitibi	1 040,98 \$
Municipalité de Rivière-Héva	768,65 \$
Municipalité de St-Marc-de-Figuery	20,00 \$
Papeterie Commerciale	251,78 \$
Paul Ouellet	1 192,71 \$
Pharmacie Jean Coutu	334,46 \$
Postes Canada	93,78 \$
Receveur général du Canada	1 954,59 \$
Réjean Thibault automobile	907,40 \$
Richard, Nicole	60,00 \$
RM Entreprises	6 962,32 \$
Rôle de paie	15 240,60 \$
Sanimos	1 309,35 \$
Soudure Frantec inc.	517,39 \$
Télébec	245,75 \$
TEM entrepreneur générale	61 703,98 \$
Tétreault, Daniel	172,46 \$
Toromont cat (Québec)	558,46 \$
UAP	331,33 \$
Ville d'Amos	5 311,35 \$
Zip lignes	1 245,21 \$
Total :	<u>117 530,90 \$</u>

ADOPTÉE



DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2018

Le conseil prend acte du dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 31 octobre 2018 qui inclut les revenus et les dépenses dont la réalisation est prévue pour terminer l'exercice courant.

DÉPÔT DE LA LISTE DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR LE NON-PAIEMENT DES TAXES

Le conseil prend acte du dépôt de la liste des immeubles à être vendus pour le non-paiement des taxes.

18-11-155 DEMANDE D'AUTORISATION À D'AUTRES FINS - CPTAQ, POUR POINT D'EAU

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi a adopté un schéma de couverture de risque en incendie ;

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte s'est engagée à procéder à l'aménagement d'un point d'eau de ravitaillement en eau pour le service de protection en incendie, pour desservir le secteur du chemin St-Luc situé à l'ouest de la route 109 ;

ATTENDU QUE la Municipalité possède un terrain situé sur ce chemin, portant le numéro de lot rénové : 4 593 175 ;

ATTENDU QU'il y a une servitude, sur ce terrain, en faveur d'Hydro-Québec pour une ligne de transport électrique ;

ATTENDU QU'il y a des bases en béton ayant service de support à des infrastructures de pilonne électrique dans les années 1960 ;

ATTENDU QUE cette servitude ne permet pas la construction sur une partie du terrain ;

ATTENDU QUE le terrain a une superficie de 2 133,1 mètres carrés ;

POUR CES MOTIFS :

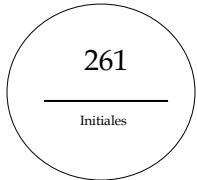
IL EST PROPOSÉ, par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, de faire une demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour procéder à l'installation d'un réservoir, sous-terrain, servant à couvrir le secteur pour la protection contre les incendies, au coût de deux cent quatre-vingt-seize (296 \$) dollars.

ADOPTÉE

18-11-156 AUTORISATION DE SIGNATURE CONTRAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'autoriser monsieur Rejean Richard, maire suppléant, à signer le contrat de travail de la directrice générale.

ADOPTÉE



18-11-157

**AUTORISATION DE SIGNATURE - PROMESSE D'ACHAT AVEC
MONSIEUR JASMIN TRUDEL**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Savard, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, d'accepter l'offre d'achat de monsieur Jasmin Trudel pour le lot rénové 4 593 848 pour une somme de trois cents (300 \$) dollars et d'autoriser madame Rachel Cossette directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents nécessaires à la transaction.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Des questions en lien avec divers sujets en lien avec l'ordre du jour sont émises par les membres de l'assistance.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

18-11-158

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20 h 58.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire

« Je, Réjean Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

18-11-145
18-11-149

18-11-146
18-11-154

18-11-147
18-11-155

Signé ce vingtième jour de novembre
de l'an deux mille dix-huit